



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

Direction Cohésion territoriale et appui aux  
communes – Habitat / logement

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'AIDE A  
L'ACCESSION A LA PROPRIETE EN QUARTIER ORU

N° 2024 - D - 227

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°136 du 24 mars 2016 relative au dispositif d'aide à l'acquisition à la propriété du GrandAngoulême en quartiers ORU,

VU, la délibération n°171 du conseil communautaire du 8 juillet 2021 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover sur les 38 communes,

VU, la délibération portant délégation d'attributions du conseil au Président,

VU, l'arrêté n°94 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Hassane ZIAT, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers d'acquisition de logement dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition sociale à la propriété en quartier ORU.

**Article 2** : Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant de 4 000 € par dossier. Elles seront versées au notaire au moment de l'acquisition.

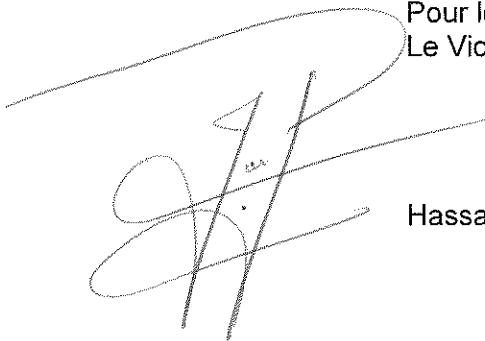
**Article 3** : Afin de garantir la protection des données personnelles des bénéficiaires, l'annexe 2 sera publiée et transmise uniquement aux personnes en charge de son exécution.

**Article 4** : La dépense est inscrite au budget principal – article 20422.

**Article 5 :** Monsieur Le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 10 JUIL. 2024

Pour le Président,  
Le Vice- Président,



Hassane ZIAT

Reçu en Préfecture

le : 10 JUIL. 2024

Affiché ou notifié

le : 10 JUIL. 2024

Annexe 1

Numéro de dossier du propriétaire	Montant participation GrandAngoulême
2024 14	4 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 000,00 €</b>